

Cérémonie officielle de remise des chartes aux spécialistes en valeurs du trésor (SVT) : Discours de Monsieur le Ministre auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances

-
- Monsieur le Directeur National de la BCEAO, représenté par son Conseiller ;
- Monsieur le Directeur de Cabinet ;
- Monsieur le Directeur de Cabinet Adjoint ;
- Mesdames et Messieurs les Conseillers Techniques ;
- Monsieur le Directeur de l'Agence UMOA-Titres représenté par le Directeur Adjoint ;
- Monsieur le Secrétaire Général du CREPMF ;
- Messieurs les Directeurs Généraux Adjointes du Trésor et de la Comptabilité Publique ;
- Monsieur le Président de l'Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers de Côte d'Ivoire (APBEF-CI) représenté par le Secrétaire Exécutif ;
- Mesdames et Messieurs les Spécialistes en Valeurs du Trésor agréés auprès du Trésor Public de Côte d'Ivoire ;
- Mesdames et Messieurs les Directeurs centraux ;
- Mesdames et Messieurs les Sous-directeurs et chefs de service ;
- Chers amis de la presse ;
- Honorables invités ;
- Mesdames et Messieurs,

Je voudrais, à l'entame de mon propos, vous adresser mes salutations chaleureuses et mes vifs remerciements pour votre présence à cette cérémonie solennelle de remise des chartes aux spécialistes en valeurs du Trésor.

La rencontre de ce jour revêt un caractère particulier, parce qu'elle est la consécration d'un rêve longtemps nourri par les fondateurs de notre Union Monétaire.

En effet, plusieurs réformes importantes ont été engagées dans l'optique d'optimiser la mobilisation des ressources financières, par les Etats membres, sur les marchés financiers, à des coûts maîtrisés.

L'une des premières réformes a été la mise en place de l'Agence UMOA–Titres qui a permis une meilleure coordination des émissions des Etats, une discipline et une rigueur dans le recours à l'emprunt public donnant, une visibilité aux investisseurs.

Je me réjouis de la création de cette Agence, en même temps que je félicite ses membres, avec à leur tête le Directeur, pour l'excellent travail qu'ils ne cessent d'accomplir pour une meilleure gestion des émissions sur notre marché des titres.

Mesdames et Messieurs,

Avec la remise ce jour des chartes aux Spécialistes en Valeurs du Trésor, notre marché vient de franchir un pas important. Celui de rendre opérationnel un corps de métier essentiel, attendu depuis plusieurs années, et qui devra contribuer à dynamiser aussi bien le marché primaire que secondaire.

Les spécialistes en valeurs du Trésor (SVT) sont, en effet, pour leurs activités sur le marché des titres publics, les contreparties privilégiées des Etats. Ils jouent un rôle de conseil et d'assistance dans leurs politiques d'émission et de gestion de la dette et, de manière générale, sur les questions liées au développement du marché des titres publics.

Pour un Etat donné, les SVT se composent d'institutions financières et/ou de Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) ayant obtenu l'agrément du Ministre en charge des Finances.

Les SVT s'engagent à participer aux émissions de titres publics, à placer les valeurs du Trésor et à assurer la liquidité du marché secondaire ainsi que celle de la pension-livrée.

En retour, les spécialistes en valeurs du Trésor (SVT) bénéficient de l'avantage exclusif de participer à des Adjudications Ciblées (AC), de présenter des Offres Non Compétitives (ONC), de procéder à des Règlements Décalés (RD) au Trésor et de prendre part à des réunions périodiques.

L'avènement des SVT est donc une réforme majeure que je salue et pour laquelle je félicite la BCEAO et l'Agence UMOA-Titres qui en sont les artisans dans notre espace monétaire.

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais à présent adresser mes félicitations à tous les SVT ici présents, à vous qui avez été sélectionnés par la Banque Centrale, après une analyse rigoureuse qui a porté notamment sur :

- ✓ vos stratégies de placement des titres auprès des investisseurs ;
- ✓ vos moyens humains et matériels ;
- ✓ vos états financiers certifiés des trois (3) derniers exercices ;
- ✓ vos études de marché en rapport avec l'activité de SVT.

Cette appréciation favorable de l'Institut d'émission et l'avis de non-objection du Trésor Public vous valent aujourd'hui d'être SVT de la Côte d'Ivoire, le premier émetteur de notre marché financier régional.

Vous êtes au nombre de dix (10) et votre mandat durera trois (3) ans. Après l'évaluation de vos performances, nous examinerons la possibilité ou non de reconduire ce mandat. Autrement dit, vous êtes tenu à une obligation de résultats.

Je vous exhorte donc à vous conformer aux dispositions de la charte régissant les relations entre l'émetteur et vous.

En effet, vous devez souscrire de manière significative à chaque émission de titres de la dette publique sur le marché primaire. Je voudrais à cet égard rappeler que la souscription individuelle de chaque SVT doit représenter au minimum 5% du volume des titres annoncés à l'émission.

Il est également attendu de vous, votre participation aux syndicats de placement et d'assurer le bon déroulement des transactions du Trésor Public de Côte d'Ivoire.

Vous devrez être en mesure d'assurer, par votre rôle de teneur de marché, une parfaite liquidité du marché secondaire par la détention d'une part minimale représentant 2% des transactions semestrielles sur les titres.

En outre, votre fonction vous impose de coter et afficher en continu des prix fermes et d'animer le marché des pensions livrées sur les titres d'Etat en détenant une part de marché minimale représentant 2% du volume total des opérations réalisées sur ce compartiment.

Une dimension non moins importante de votre fonction sera d'exercer auprès du Trésor Public un rôle de conseil en matière d'émission de titres.

Enfin, vous êtes appelés à respecter toutes les obligations de reporting hebdomadaire, mensuel, semestriel et annuel prévues par l'instruction n°02-09-2013 de la BCEAO, relative aux règles générales applicables aux SVT.

Tout ceci devra se faire dans le respect des dispositions du Code de Bonne Conduite des Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) qui exigent de vous la plus grande sincérité dans l'expression de vos recommandations vis-à-vis du Trésor Public, de la retenue et une grande discrétion sur toutes les questions ayant un rapport avec vos activités.

Je saisis cette occasion pour insister sur la nécessité de travailler de manière à faire baisser les taux d'intérêt sur le marché primaire. J'estime que les taux auxquels les Etats de l'UEMOA se financent sont encore très élevés et qu'il y a encore des efforts à faire à ce niveau.

J'appelle de tous mes vœux une baisse de ces taux, afin qu'ils reflètent le risque souverain qui, partout ailleurs, est le meilleur risque, c'est-à-dire, le risque le plus faible.

Pour ma part, je ferai en sorte que tous les privilèges reconnus aux SVT tels que décrits plus haut vous soient effectivement accordés.

Mesdames et Messieurs,

Sous le leadership de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République, la Côte d'Ivoire envisage de figurer au nombre des pays émergents à l'horizon 2020.

Pour y parvenir, le second Plan National de Développement (PND), évalué à 30 000 milliards FCFA, a été élaboré pour la période 2016-2020. Il devra permettre la transformation structurelle de notre économie à travers une croissance soutenue, durable et inclusive tirée par les investissements.

Nous comptons sur votre contribution pour mobiliser les montants inscrits dans le budget de l'Etat sur cette période. Votre expérience et votre collaboration seront fortement sollicitées afin que nous explorions ensemble de nouvelles méthodes de financements structurants de notre économie.

Les marchés financiers aussi bien régionaux qu'internationaux, seront sollicités en plus du recours aux bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux.

Pour l'année 2016, l'Etat de Côte d'Ivoire s'est fixé un objectif d'émissions de titres de 1 191,6 milliards FCFA. Ces emprunts seront émis à hauteur de 621,6 milliards FCFA par voie d'adjudication et de 570 milliards FCFA par voie de syndication.

A cet égard, je voudrais pouvoir compter sur les SVT qui auront donc un rôle important à jouer dans la mobilisation de ces ressources qui financeront l'édification d'une Côte d'Ivoire prospère et émergente.

C'est sur ces mots que je voudrais clore mes propos en vous invitant, dans le cadre des futures adjudications, à jouer pleinement votre partition.

Merci pour votre aimable attention.

KONE Adama

**Ministre auprès du Premier Ministre,
Chargé de l'Economie et des Finances**